

# AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



# ÉDITO

Territoire d'énergie Doubs - SYDED est un syndicat mixte fermé. Il assure pour le compte des intercommunalités et des communes du Doubs sa mission principale d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE) ainsi que tout un ensemble d'activité dans le cadre de la transition énergétique.

Dans le contexte incertain et difficile que nous connaissons tous, nous avons pu stabiliser les activités de notre syndicat pour le mandat à venir. Nous venons de signer un nouveau contrat de concession pour trente ans avec Enedis et EDF. Ce contrat nous assure les recettes nécessaires pour continuer à accompagner la totalité des projets communaux d'électrification, d'enfouissement et d'éclairage public dans de bonnes conditions. Les recettes de la TCFE nous permettent d'accompagner la transition énergétique des territoires ruraux en appui technique et grâce au fonds de transition énergétique.

Enfin la révision statutaire que nous venons de lancer nous permet de vous accompagner sur les besoins nouveaux exprimés lorsque nous avons consulté nos adhérents dans le courant de l'année 2020 (Éclairage public, électro-mobilité, cartographie, DT/DICT, vidéo-protection, groupements d'achats...).

C'est dans cette logique de service à nos collectivités que j'ai souhaité éditer cette plaquette, en début de mandature afin de vous permettre d'identifier les délégués de votre secteur, les domaines d'activités du Syded ainsi que nos collaborateurs.

Nous avons prévu de venir vous rencontrer dans le courant de l'année 2021 lors de réunions par territoire, afin de faire émerger ensemble les projets de développement attendus par nos concitoyens, et ce en dépit de la crise sanitaire.

À bientôt



**Patrick CORNE**  
Maire de Marchaux-Chaudefontaine  
Président de Territoire d'énergie Doubs - SYDED

## COMMENT SOMMES-NOUS FINANÇÉS ? 3

### RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

|                                        |   |
|----------------------------------------|---|
| Concession & patrimoine                | 4 |
| Travaux d'enfouissement & de dessertes | 5 |
| Éclairage public                       | 6 |
| Mobilité électrique                    | 7 |

### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

|                                                           |    |
|-----------------------------------------------------------|----|
| Conseil en énergie                                        | 8  |
| Aides d'études à la décision                              | 8  |
| Rénovation énergétique de bâtiments                       | 9  |
| Assistance à maîtrise d'ouvrage en énergies renouvelables | 9  |
| Achats groupés en énergie                                 | 10 |
| Maintenance des installations                             | 10 |

### LE FONDS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 11

*Directeur de la publication: Patrick CORNE  
Responsable de la rédaction: David MOUROT  
Crédits photos: Territoire d'énergie Doubs - SYDED,  
Yves PETIT, Freepik, Unsplash  
Conception graphique d'après la charte Territoire d'énergie:  
Priscilla THÉNARD  
Impression: L'imprimeur Simon (Ornans) 1 000 exemplaires*

# COMMENT SOMMES-NOUS FINANÇÉS ?

23 %  
TCFE

34 %  
Participation des communes

25 %  
Redevances de la concession

18 %  
Subvention et dotations

#### PARTICIPATIONS DES COMMUNES

Environ 1/3 des recettes du Syndicat est alimenté par les participations financières des collectivités pour les prestations suivantes :

- **Participation aux travaux :** une participation financière est due pour les travaux d'électrification (enfouissement des réseaux « secs », desserte intérieure des lotissements et zones d'activités publiques, raccordements, extensions, renforcements et sécurisations) ainsi que pour la modernisation de l'éclairage public dans le cadre de ces opérations sous maîtrise d'ouvrage du Territoire d'énergie Doubs - SYDED.
- **Honoraires de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, conventions d'appuis, vente d'énergie :** Ils correspondent aux frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre des travaux réalisés en interne pour des opérations liées à l'électrification, à l'éclairage public, à la transition énergétique ainsi que les participations liées aux diagnostics bâtiments et chaufferies bois et au groupement d'achat d'énergies.

#### REDEVANCES DE LA CONCESSION

En tant qu'autorité concédante, le Syndicat perçoit des redevances du concessionnaire Enedis.

- **Redevance de fonctionnement :** Elle finance les dépenses liées au contrôle de la concession et une partie du fonctionnement du Territoire d'énergie Doubs - SYDED.
- **Redevance d'investissement :** Elle finance une part des travaux d'électrification.

#### SUBVENTIONS ET DOTATIONS

- **Participations d'Enedis :** elles sont attribuées pour aider au financement des travaux d'enfouissement et aux travaux d'extensions.
- **Dotations du FACÉ :** elles sont attribuées par l'État afin de financer les travaux des communes rurales.
- **ADEME, Région Bourgogne-Franche-Comté, État :** Ces subventions sont attribuées pour co-financer les postes des conseillers en énergie et pour soutenir les actions liées à la transition énergétique.
- **Autres**

#### TCFE

Cette taxe, prélevée sur les factures des consommateurs, permet de soutenir financièrement des opérations liées à la transition énergétique, des opérations liées à des travaux d'électrification. Une dernière partie est reversée aux communes.

#### QU'EST-CE QUE LA TCFE ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le syndicat perçoit la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), qui représente environ 3 % de la facture d'électricité TTC d'un consommateur. Cette taxe est prélevée sur tous les habitants des communes du territoire du syndicat de moins de 2 000 habitants, et celles de plus de 2 000 habitants ayant délibéré de façon concordante avec le Territoire d'énergie Doubs - SYDED.

**Comment est utilisé cet argent ?**  
Cette taxe constitue une recette annuelle d'environ 3 M€ destinée au financement des communes rurales :

- 1/3 est reversé aux communes ;
- 1/3 est consacré au financement de travaux et d'actions à destination des communes ;
- 1/3 est utilisé dans le cadre du fonds de transition énergétique du syndicat (voir p.11).

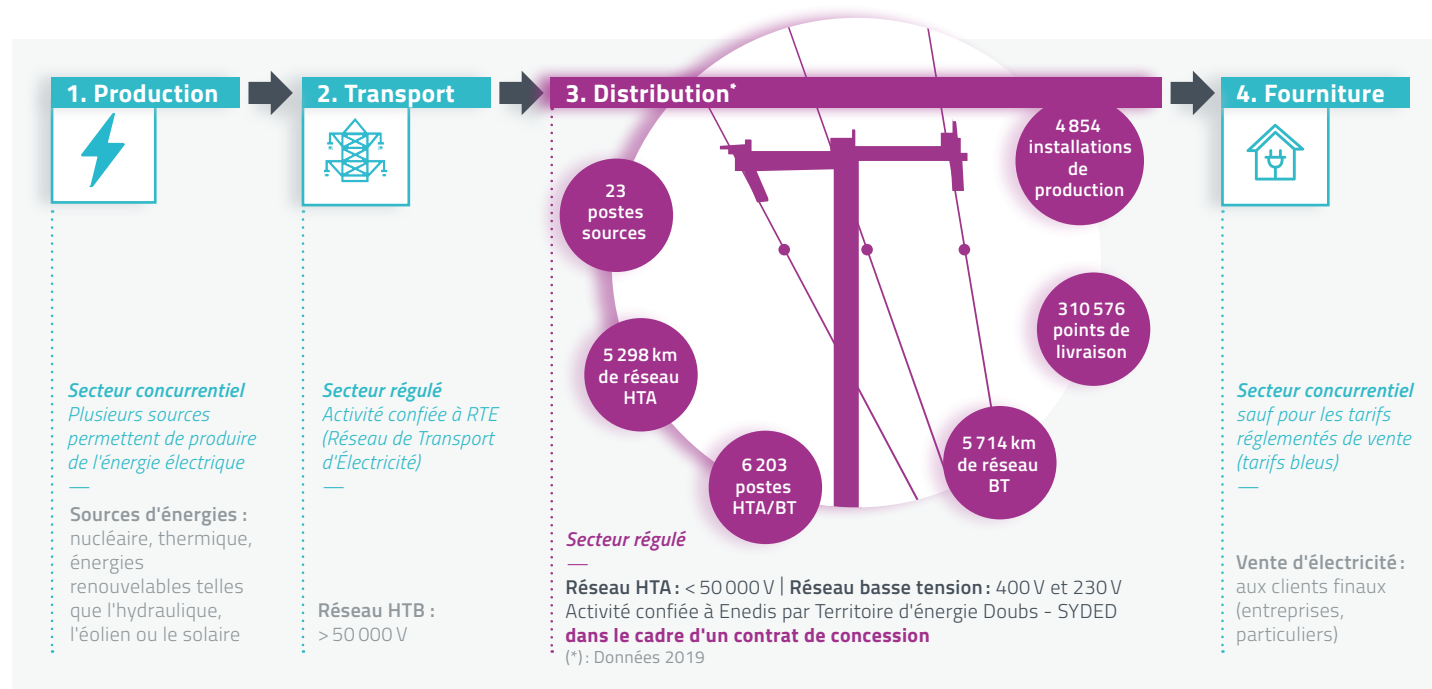
EN CHIFFRE

Ressources financières du Territoire d'énergie Doubs - SYDED : environ 14,9 M€/an

14,9

# CONCESSION & PATRIMOINE

Une mission de service public pour garantir à tous la qualité du réseau d'électricité



↑ L'organisation du service public d'électricité

## Autorité organisatrice de la distribution d'énergie dans le Doubs

La loi de 1906 crée le régime des concessions et place les communes propriétaires des réseaux HT et BT et responsables de leur bonne gestion. Nécessitant des connaissances techniques et financières pointues, les communes ont délégué cette compétence à des syndicats. Pour le Doubs, Territoire d'énergie Doubs - SYDED est l'autorité organisatrice de la distribution d'énergie pour 563 communes, soit 98 % des communes du département (10 autres communes sont gérées par un autre syndicat le SIEL). Le SYDED a délégué l'exploitation du service public d'électricité au gestionnaire Enedis par le biais d'un contrat de concession renouvelé en décembre 2020.

## Le passage au régime rural

En parallèle de la signature de ce nouveau contrat, un arrêté préfectoral du 11 décembre 2020 fixe la liste des communes du Doubs éligibles au régime des aides à l'électrification rurale (FACE). 519 communes relèvent à présent du régime rural et 44 communes relèvent du régime urbain. Pour les communes relevant du régime rural, le SYDED est compétent pour la plupart des travaux sur le réseau basse tension (BT) : renforcement, sécurisation, raccordement et ainsi apporte des solutions techniques discrètes et qualitatives.

## Un contrôle rigoureux du contrat de concession

Territoire d'énergie Doubs - SYDED veille à la bonne application du cahier des charges du contrat de concession signé avec Enedis portant principalement sur :

- La qualité de fourniture (temps de coupure...);
- L'état du patrimoine (vieillesse des installations);
- Le fonctionnement du réseau (maintenance, gestion des pannes);
- L'état financier et comptable de la concession.

Ce contrôle s'effectue par

- un audit annuel;
- des contrôles « à la demande » suite à des sollicitations émanant de particuliers ou d'élus.

# TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION

La réalisation des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité



Le syndicat est compétent pour les travaux d'électrification en Basse Tension (BT) en zone rurale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Dans le cadre du contrat de concession (voir ci-contre), Territoire d'énergie Doubs - SYDED (avec Enedis), est l'autorité compétente pour la réalisation des travaux d'interventions sur les réseaux de distribution publique de d'électricité.

## Pour quels travaux ?

### → Intégration des ouvrages dans l'environnement

Enfouissement des réseaux de distribution électrique afin de les protéger des intempéries et de les rendre plus discrets.

### → Renforcement

Travaux permettant de résorber les chutes de tension et de réajuster les besoins en puissance.

### → Sécurisation

Remplacement des lignes basse tension en fils nus par les ouvrages souterrains ou aériens moins vulnérables afin d'améliorer la continuité de fourniture d'électricité.

### → Raccordement

Extension du réseau d'électricité pour toute personne physique ou morale qui en fait la demande.

### → Ouvrage BT sur terrain d'assiette des raccordements collectifs

Desserte électrique intérieure des lotissements ou ZAE sous maîtrise d'ouvrage publique.

## Un appui technique

Le chargé d'études et de travaux, dédié à votre secteur, se charge de la maîtrise d'ouvrage avec une maîtrise d'œuvre complète ou partielle. Plus précisément, ses missions sont :

### → L'étude du projet

Il établit un avant-projet sommaire (APS) qui donnera un plan et un chiffrage estimatif du projet.

### → Le suivi des études

Il valide l'étude technique, administrative et financière.

### → Le suivi des travaux

Il suit la bonne exécution du chantier jusqu'à la réception.

## Un appui financier

Le syndicat facture le reste à charge, déduction faite de sa contribution et des financements externes.

## Pour qui ?

Les collectivités adhérentes à Territoire d'énergie Doubs - SYDED, ainsi que les acteurs privés (lotisseurs, particuliers).



5,5

EN CHIFFRE

5,5 M€ HT investis chaque année dans les travaux d'enfouissement

← Enfouissement des réseaux électriques réalisé sur la commune de Bondeval

# ÉCLAIRAGE PUBLIC

La rénovation de luminaires de votre réseau d'éclairage public



## Vous souhaitez rénover ou réaménager votre parc d'éclairage public ?

En plus d'un appui financier, un assistant à maîtrise d'ouvrage peut vous proposer un appui technique en vous accompagnant tout au long de votre projet.

### LA MAINTENANCE DE VOS INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Territoire d'énergie Doubs - SYDED crée un groupement de commandes à compter de 2021 dont les fonctionnalités attendues sont :

- l'entretien préventif,
- la surveillance et la vérification des installations,
- le dépannage et la réparation,
- l'intervention de mise en sécurité...

## Pour qui ?

Les communes et les intercommunalités qui adhèrent à Territoire d'énergie Doubs - SYDED.

## Un appui financier

Les aides financières sont plafonnées en fonction du nombre d'habitants et selon le détail suivant :

- **Moins de 1 000 habitants :** 175 €/luminaire avec plafond de 8 750 €/an ;
- **Entre 1 000 et 1 999 habitants :** 175 €/luminaire avec plafond de 14 000 €/an ;
- **Plus de 2 000\* habitants :** 125 €/luminaire avec plafond de 14 000 €/an + 5 250 € par tranche de 5 000 habitants

(\*) : Les communes urbaines qui reversent la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité au Territoire d'énergie Doubs - SYDED bénéficient du forfait à 175 €.

## Un appui technique

Après signature d'une convention, l'appui financier peut s'accompagner d'un appui technique.

### → Diagnostic de vos installations

Réalisation d'un diagnostic du patrimoine d'éclairage public qui donne l'état des lieux de vos installations.

### → Assistance à maîtrise d'ouvrage

Montage de dossiers, consultation des entreprises, suivi et réception des travaux.

## Réduire vos consommations et votre impact environnemental

Le remplacement des luminaires d'anciennes technologies (exemple : vapeur de mercure) par des luminaires à technologies leds permet de :

- réduire votre consommation énergétique (env. 40 % d'économies d'énergies)
- abaisser le niveau d'éclairement, grâce à un dispositif d'abaissement nocturne, pour l'équilibre de la biodiversité.

# MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

La mise à disposition d'un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques

## Un maillage de 47 bornes de recharges

Afin de développer la mobilité électrique sur le territoire départemental, Territoire d'énergie Doubs - SYDED a décidé de mailler le territoire du Doubs par un réseau public de 47 bornes de recharges de véhicules électriques et hybrides, avec une maille de l'ordre de 30 kilomètres. Ces installations, toutes en charge « accélérée », permettent de recharger complètement un véhicule citoyen en 1h30, et fournissent une autonomie suffisante pour continuer sa route à l'issue d'une courte course ou d'un arrêt ponctuel.

## Pour qui ?

Ce réseau public de bornes de recharge est disponible pour tous les usagers de véhicules électriques.

## À quel coût ?

La plupart des bornes sont payantes, suivant un tarif unique à la minute et au kWh électrique consommé, suivant les préconisations de l'AFIREV (Association Française pour l'Itinérance de la Recharge Électrique des Véhicules) :

- **Prix HT à la minute :** 0,005 € HT
- **Prix HT au kWh :** 0,20 € HT

Le coût de revient aux 100 km varie entre 2 et 4 €/100 km parcourus, soit de l'ordre de deux ou trois fois moins cher qu'un déplacement avec un véhicule thermique (de 7 à 8 €/100 km parcourus). Les bornes de Besançon et de Baume-les-Dames sont gratuites, suivant le choix des communes.

47

EN CHIFFRE

Bornes de recharge dans le Doubs



↑ Les bornes électriques du Territoire d'énergie Doubs - SYDED

En savoir plus  
<https://territoiredenergie-bourgogne-franche-comte.freshmile.com>

## COMMENT LES UTILISER ?

- Soit une utilisation directe sur la borne, avec un téléphone mobile (Flashcode).
- Soit l'achat d'une carte à 5 € sur [www.freshmile.fr](http://www.freshmile.fr)

Ce dispositif a bénéficié du soutien de l'Ademe et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, pour l'investissement. Le service reste très déficitaire, à la charge des communes et du Territoire d'énergie Doubs - SYDED.



# CONSEIL EN ÉNERGIE

Des services pour connaître et gérer efficacement l'énergie de votre collectivité



## Vous souhaitez mieux connaître votre patrimoine et ses consommations énergétiques ?

Le conseiller en énergie de Territoire d'énergie Doubs - SYDED, dédié à votre secteur, réalise l'analyse globale que vous attendez. Chaque collectivité adhérente au service dispose d'un conseiller en énergie dédié avec pour missions :

### → Le bilan/diagnostic

Présentation de votre patrimoine et de vos dépenses en énergie suite à des visites sur sites et des relevés de consommations de vos bâtiments et de vos installations d'éclairage public.

### → Les préconisations

Préconisations d'actions concrètes et hiérarchisées pour réduire les consommations énergétiques.

### → L'accompagnement

Suivi pluri-annuel des données de facturation et de consommation et de la mise en place des préconisations.

# AUDITS DE BÂTIMENTS ET ÉTUDES DE SOLUTIONS ENR

Des prestations d'études « clé en main »

Les préconisations de votre conseiller peuvent révéler la nécessité de réaliser des audits énergétiques et/ou des études spécifiques, qui peuvent être exécutés par un bureau d'études ou directement par votre conseiller en énergie.

### ■ Par votre conseiller en énergie

Étude sur l'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques/capteurs solaires thermiques.

### ■ Par un bureau d'études

- Audit énergétique d'un bâtiment en vue de sa rénovation.
- Étude de faisabilité de chaufferie bois avec ou sans réseau de chaleur.

Pour ces études confiées à des prestataires extérieurs et financées à 70 % par l'ADEME et la Région BFC, Territoire d'énergie Doubs - SYDED vous propose une prestation d'aide à la décision au travers d'une démarche très simple.



# RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE BÂTIMENTS

Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique globale d'un bâtiment

## Vous avez pour projet de rénover un bâtiment ?

Votre conseiller en énergie peut vous accompagner à travers une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la programmation des travaux, le suivi de la réalisation du projet et son financement.

Agissant à votre côté, votre conseiller intervient sur le plan technique, administratif et financier, mais ne remplace pas la mission du maître d'œuvre. Il veille à la bonne coordination du projet et au respect du programme de travaux.

Le maître d'ouvrage reste décisionnaire sur les choix proposés tout au long du projet.



↑ Rénovation d'un bâtiment communal à Trévillers  
✓ Installation de panneaux solaires sur la toiture de l'école de Plaimbois-du-Miroir

# SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE, THERMIQUE ET BOIS ÉNERGIE

Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de vos installations utilisant des énergies renouvelables



Les préconisations de votre conseiller en énergie ou d'un bureau d'études peuvent révéler l'opportunité d'installer des systèmes de production d'énergies renouvelables, comme par exemple des panneaux solaires photovoltaïques.

Pour la réalisation de vos installations solaires photovoltaïques, thermiques et bois énergie, votre conseiller énergie peut vous proposer une assistance sur le plan technique administratif et financier.

## ZOOM SUR LA SEM

### VOUS AVEZ UN PROJET DE CRÉATION D'UN PARC ÉOLIEN ? D'UN PARC D'ÉNERGIE SOLAIRE ?

La SEM EnR Citoyenne a été créée, par le SIEDEC et Territoire d'énergie Doubs - SYDED, pour permettre aux collectivités porteuses de projets sur leur territoire de s'impliquer dans le développement des énergies renouvelables tout en maximisant leurs retombées économiques locales. Elle assure la coordination des projets, le financement des études et garantit une gouvernance forte aux collectivités concernées.

Plus d'infos : [www.sem-enr.fr](http://www.sem-enr.fr)  
T 03 84 47 83 21

**SEM EnR**  
Citoyenne

# ACHATS GROUPÉS D'ÉNERGIE

Un service pour bénéficier de tarifs maîtrisés pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et de granulés bois



## Le groupement d'achats d'énergie

Les 8 syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté se sont regroupés pour proposer des achats mutualisés d'électricité et de gaz naturel. L'intérêt est d'obtenir des prix attractifs et de bénéficier de services complémentaires à savoir : des interlocuteurs dédiés pour chaque fournisseur et un outil en ligne pour centraliser toutes vos factures et suivre l'état de vos consommations. Les procédures d'appels d'offres et l'achat d'énergie sont gérés par les syndicats. Chaque membre reçoit ensuite directement ses factures.

## Le groupement de commandes de granulés bois

Territoire d'énergie Doubs - SYDED coordonne un groupement de commandes de granulés bois. L'intérêt est d'obtenir des prix attractifs et de décharger les collectivités des procédures d'appels d'offre. Chaque membre commande son volume de granulés directement auprès du prestataire retenu. Les prochaines échéances pour l'adhésion au groupement et la passation des marchés sont prévues début 2022.

# MAINTENANCE DES INSTALLATIONS

Un service pour la maintenance et l'exploitation de vos installations de chauffage, de ventilation et de climatisation



En 2021, Territoire d'énergie Doubs - SYDED expérimente et coordonne un groupement de commandes portant sur des prestations de maintenance et d'exploitation des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation. Chaque membre contractualise directement auprès du prestataire retenu.

Plus précisément, les prestations portent sur :

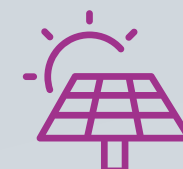
- la maintenance courante et préventive ;
- le dépannage des installations ;
- L'optimisation du fonctionnement des installations.

# LE FONDS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## LES OPÉRATIONS\* SOUTENUES PAR LE FTE



Rénovation de bâtiments existants âgés de + de 20 ans



Création ou rénovation d'installations solaires photovoltaïques et thermiques



Création ou rénovation de chaufferies bois avec ou sans réseau de chaleur



Création ou rénovation d'installations de télégestion

(\*) : liste non exhaustive, pour en savoir plus contacter votre conseiller énergie qui vous transmettra le guide détaillé du FTE.

## Qu'est-ce que le FTE ?

Le Fonds de Transition Énergétique (FTE) est un dispositif visant à soutenir financièrement les projets d'investissements en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables pour les collectivités éligibles :

- Les communes de moins de 2 000 habitants ;
- Les communes de plus de 2 000 habitants dont la gestion de la TCFE est transférée au Territoire d'énergie Doubs - SYDED ;

- Les intercommunalités (sous certaines conditions).

*Ce fonds, d'environ 1 M€/an est alimenté par une partie des recettes de la TCFE (voir p.3).*

## Comment bénéficier de cette aide ?

La demande est à transmettre via le conseiller en énergie du secteur, à contacter le plus en amont possible pour s'assurer du respect de tous les critères.

Après instruction, lorsque le dossier est complet, il est soumis au comité syndical qui le valide et notifie la subvention.

## PERSPECTIVES

**Les communes adhérentes ont été consultées pour connaître leurs besoins sur le mandat 2020-2026.** De nouveaux services autour de l'entretien et de la maintenance de l'éclairage public ou des installations de chauffage communales sont fréquemment évoqués, de même que

pour les équipements liés à la vidéo protection. De la même manière, les communes sont demandeuses de la mise en place de dispositifs d'informations géographiques permettant de répondre aux DT/DICT des entreprises et de mieux cartographier le patrimoine communal.

Enfin un appui à l'instruction des documents d'urbanisme pourra être mis en place dans les domaines de compétence du Territoire d'énergie Doubs - SYDED. Les statuts sont en cours de révision afin d'intégrer ces nouvelles demandes.



**Territoire d'énergie Doubs - SYDED**  
33 rue Clément Marot 25000 Besançon  
Tél 03 81 81 73 03 | [contact@syded.fr](mailto:contact@syded.fr)  
[www.syded.fr](http://www.syded.fr)



**territoire  
d'énergie**  
DOUBS - SYDED